



## Mon bail d'un an, reconduit 20 ans tacitement, reste-t-il d'1 an

Par **rebellus**, le **09/03/2013** à **12:52**

Bonjour.

Je loue depuis 21 ans un studio. Le bail, reconduit tacitement depuis, mais pas renouvelé, était initialement d'un an.

Reste-t-il, malgré les années écoulées, un bail d'un an, ou devient-il, avec le temps, un bail "normal", c'est-à-dire, je crois, triennal.

Autrement dit, suis-je actuellement dans le bail 2012-2015 ou dans le bail 2012-2013 (ce qui change bien des choses !)?

Merci de prendre la peine de me répondre.

NB. Il s'agit d'un bail "locaux vides".

Par **aliren27**, le **10/03/2013** à **16:53**

Bonjour,

en location vide, on peut effectivement faire un bail d'un an au lieu de 3, mais uniquement en formulant une clause mentionnant par exemple pour raison de travail et qui doit être confirmée 2 mois avant le terme du bail. Si cela n'a pas été fait, votre bail passe à 3 ans.

A quelle date avez-vous signé votre bail ?

Cordialement

Par **Lag0**, le **10/03/2013** à **17:20**

Bonjour,

Vous avez déjà ouvert une discussion à ce sujet ici :

[http://www.experatoo.com/locataires-locations/bail-initial-etait-reconduit\\_113686\\_1.htm#.UTyyY\\_L1VsM](http://www.experatoo.com/locataires-locations/bail-initial-etait-reconduit_113686_1.htm#.UTyyY_L1VsM)

Inutile de multiplier les sujets...